

POUR QUELS AVANTAGES ?

Des avantages fiscaux significatifs sont accordés sous certaines conditions, aux entreprises qui adhèrent à un Organisme Mixte de Gestion Agréé :

- ❖ La non-majoration de 20 % pour l'année 2020, de 15% pour 2021 et de 10% pour 2022 du revenu imposable de l'entreprise adhérente à un OMGA pour le calcul de l'impôt.
Suppression de cette majoration à compter de l'imposition des revenus de 2023.
- ❖ Une réduction d'impôt pour frais d'adhésion et de comptabilité : limitée aux 2/3 des dépenses engagées et pour un montant maximum de 915 € par an, sous réserve de réaliser un chiffre d'affaires ne dépassant pas les seuils du régime micro (soit 72 600 € HT (N-1) ou (N-2)) et d'être imposé sur option au régime de la déclaration contrôlée,
- ❖ Abattement conventionnel de 3% : lors de leur première adhésion, les médecins conventionnés du secteur 1 peuvent pratiquer l'abattement conventionnel de 3%,
- ❖ Dispense de pénalités : dans les 3 mois de votre adhésion à un OMGA, vous ne subissez pas de majoration fiscale si vous faites connaître spontanément les inexactitudes ou omissions éventuelles dans votre déclaration fiscale professionnelle.

MAJ 01/2021

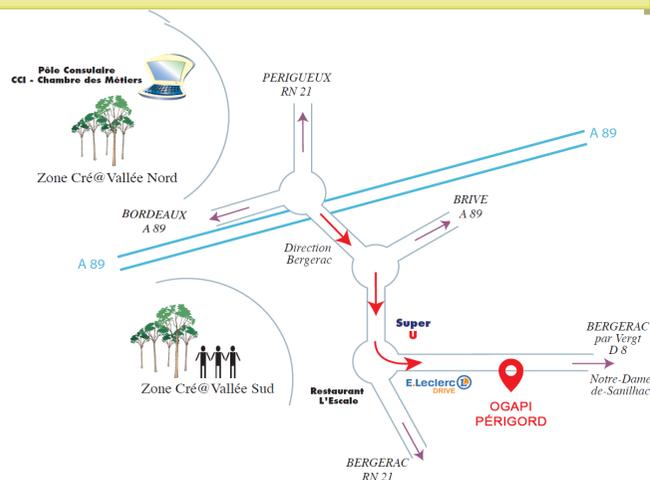
Afin de bénéficier de cet accompagnement et de ces avantages, **adhérez à OGAPI-PERIGORD !**

Route de VERGT—CRE@VALLEE SUD
NOTRE DAME DE SANILHAC
24660 SANILHAC

☎ : 05.53.35.70.00

Site : www.ogapiperigord.org
E-mail : contact@ogapiperigord.org

Cotisation forfaitaire annuelle :
204,17 € HT / 245 € TTC
ou 165 € HT / 198 € TTC
pour les entreprises adhérent au cours de leur 1ère année d'activité, et ce pour cette seule année.



SPECIAL BNC



ORGANISME
de GESTION AGREE
des PROFESSIONS
INDEPENDANTES
du PÉRIGORD

Association loi 1901—Siret 499 195 014 00026
N° Agrément : 1-01-240
Décision d'agrément : 01.09.2017 - Renouvellement du 01.09.2020



Qu'est-ce-que l'Organisme de Gestion Agréé des Professions Indépendantes du Périgord ?

Association créée à l'initiative des Experts-Comptables du département, **notre organisme s'adresse aux petites entreprises :**

- ⇒ **commerciales,**
 - ⇒ **artisanales,**
 - ⇒ **agricoles,**
 - ⇒ **professions libérales et titulaires de charges et offices,**
- pour :

↳ les accompagner dans la gestion de leur entreprise,

↳ effectuer des examens fiscaux préventifs sur leurs déclarations fiscales et de chiffre d'affaires,

↳ tout en leur permettant de bénéficier d'avantages fiscaux.

Il regroupe près de 1300 adhérents, répartis sur tout le département.

Les services offerts par notre organisme à ses adhérents s'articulent autour de 2 axes pour les professions libérales :

1/ Assistance à la Gestion

Chaque année, notre organisme transmet aux adhérents:

- un **dossier d'analyse économique**
- ⇒ mettant en évidence l'évolutions de l'activité sur 3 ans,
- ⇒ permettant un positionnement au regard des statistiques nationales,

Nous proposons également :

- une **base documentaire**, comprenant toute l'actualité des entreprises libérales, disponible à tout moment, à consulter sur l'espace extranet du site de notre organisme.

- des **séances de « Formation-Information » gratuites**, pour renforcer les compétences et les connaissances des chefs d'entreprises.

Thèmes abordés :

la fiscalité,
la gestion de l'entreprise,
le social,
les nouvelles technologies ...

2/ Prévention fiscale

A partir des documents comptables et fiscaux, que lui adresse l'entreprise adhérente, notre organisme effectue sur chaque dossier, des **contrôles « préventifs »** en analysant la cohérence, la concordance et la vraisemblance **des déclarations fiscales et des déclarations de TVA transmises à l'administration fiscale.**